

Le 25 Novembre 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Les membres actifs du Comité départemental d'Équitation de PARIS, à jour de leur cotisation, sont conviés à l'Assemblée générale ordinaire et élective le :

Le Lundi 13 Décembre à 19h 30
Club-house de l'Etrier de Paris

ORDRE DU JOUR

1 – Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

- Rapport moral
- Rapport Financier
- Budget
- Quitus au Comité Directeur
- Questions diverses

2 – Assemblée Générale Elective (AGE)

- Élection du Président du CDE 75
- Élection des membres du Comité Directeur du CDE 75

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT :

1 – AGO

- 1 bulletin de vote
- 1 enveloppe **pré timbrée** à l'adresse du CDEP.
- 1 petite **enveloppe bleue** pour y glisser le bulletin de vote

2 – AGE

- La liste présentée par Daniele Gaillard, candidate-présidente
- 1 bulletin de vote pour l'élection du Président et des membres du Comité Directeur
- 1 enveloppe **pré timbrée** à l'adresse du CDEP.
- 1 petite **enveloppe verte** pour y glisser le ou les bulletins de vote

MODALITÉS DE VOTE

Vous devez cocher les cases des noms correspondant à votre choix pour l'AGO et pour l'AGE. Pour l'AGE, une seule candidate-présidente et une liste se sont présentées. Si vous ne cochez pas une case correspondant à un nom, votre bulletin sera considéré comme 1 vote blanc.

Pour voter par correspondance

1. Insérer le ou les bulletins dans l'enveloppe **bleue** pour l'AGO et dans l'enveloppe verte pour l'AGE
2. Poster cette enveloppe grâce à l'**enveloppe pré timbrée** et adressée à CDEP 69 rue Laugier 75017 Paris.

Pour voter sur place, le bureau de vote sera ouvert de 18 h 30 à 19 h 15

Tout adhérent électeur présent le jour de l'Assemblée, porteur du matériel de vote, devra émarger la feuille de présence en présentant une pièce justifiant de son identité, sa licence fédérale de l'année en cours, ou toute autre pièce justifiant de sa qualité de dirigeant de l'établissement équestre agréé ou affilié, pour lequel il vote.

QUORUM

L'Assemblée générale ordinaire et élective ne délibère valablement que si le quart au moins de ses membres, représentant le quart des voix dont dispose l'ensemble des groupements équestres affiliés et agréés, ont voté.

DEUXIÈME CONVOCATION

Si le quorum n'est pas atteint, la présente convocation tient lieu de deuxième convocation pour l'Assemblée n'ayant pu se tenir. Dans ce cas, l'Assemblée est convoquée sans condition de quorum le :

Lundi 14 décembre 2021 à 21h
(Club-House de l'Etrier de PARIS)

Le bureau de vote sera ouvert de 20h à 20h 45